

Remise de la pétition et assemblée générale

L'Assemblée générale du personnel du 3 mars dernier a lancé une pétition pour des salaires égaux dans le secteur de la santé parapublique vaudoise et pour la reprise des négociations !

**Des salaires inégaux entre les hôpitaux et les institutions maintenus ?
Des moyens insuffisants pour s'occuper des patient-e-s et des résident-e-s ?
Nous disons **STOP !****

➔ **Signez la pétition et diffusez-la le plus largement auprès des collègues!**

Pour les personnes travaillant dans la santé (hôpitaux, EMS, CMS, OSAD ou autres institutions soumises à la CCT) signez la pétition sous format papier ! Pour tous les autres soutiens, elle peut aussi être signée directement en ligne : <https://chnq.it/8v9YcpVTty> (délai jusqu'au 31 mars 2022).

➔ **Rassemblement le mardi 5 avril à 17h** devant le Grand Conseil vaudois (rdv à la Place du Château à Lausanne) pour revendiquer l'égalité des salaires et l'amélioration des conditions de travail dans la santé parapublique vaudoise et remettre la pétition aux député-e-s !

Venez nombreuses et nombreux à ce rassemblement important pour la suite de la mobilisation !

Après le rassemblement, nous vous invitons à venir nombreuses et nombreux à une:

Assemblée générale du personnel de la santé parapublique vaudoise

Le mardi 5 avril 2022 - 19h

**Maison du peuple - Salle Rosa Luxembourg
Place Chauderon 5 Lausanne**

Nous encourageons la participation en présentiel mais un lien zoom peut vous être transmis par nos organisations syndicales et professionnelles.

Nous sommes à disposition également pour organiser une assemblée ou réunion informelle d'information avec vos collègues sur les lieux de travail ou en dehors.

(Contact : vaud@ssp-vpod.ch, info@sud-vd.ch; vaud@syna.ch; info@asi-vaud.ch)

! À REPRODUIRE, DIFFUSER ET AFFICHER LARGEMENT !

Quelques informations en bref :

Dans un courrier du 31 janvier 2022, les faïtières patronales du secteur de la santé (FHV, Avasad, HévivA, Federems) rompent les négociations concernant les revalorisations salariales !

Dans un canton aux comptes bénéficiaires même en temps de pandémie, la conseillère d'État annonce fin décembre 2021 qu'il n'y aurait « pas d'argent » pour financer à court terme la revalorisation de l'ensemble des salariés soumis à la CCT-SAN !

Le Conseil d'État et les faïtières patronales s'étaient pourtant engagées en 2019 à ce que la grille salariale de la CCT de l'Hôpital Riviera-Chablais devienne la norme dans le secteur.

Une bascule des salaires a eu lieu entre fin 2019 et début 2021 pour tout-e-s les salarié-e-s du secteur parapublic (hôpitaux régionaux, soins à domicile, EMS et institutions) soumises à la CCT-SAN).

Cette bascule ne devait être qu'une première étape vers un passage à l'application complète de la nouvelle grille.

Qu'implique l'arrêt de ces négociations?

- **Des salaires inégaux**

Par exemple, une infirmière engagée à l'Hôpital Riviera-Chablais verra toutes ses années d'expériences reconnues contrairement à une infirmière engagée dans un autre hôpital. Pareil pour toutes les autres professions du secteur (soins, médico-technique, admin, hôtellerie-intendance, social).

- **Une moindre reconnaissance des personnes avec de l'expérience**

Par exemple, une ASSC avec huit ans d'expérience, a le même salaire qu'une ASSC engagée juste après l'obtention de son CFC. La faute au manque de reconnaissance des années d'expérience lors de l'application du mécanisme de bascule dans la nouvelle grille.

- **Des progressions salariales amputées**

Par exemple, dans la grille de la CCT-SAN, le salaire d'un-e auxiliaire de soins est généralement bloqué à CHF 4'822.00 x 13. Alors que la nouvelle classe de bascule de la grille HRC aurait permis une progression du salaire jusqu'à CHF 5'761.00 x 13, reconnaissant enfin la pénibilité et les compétences de cette fonction, l'arrêt des négociations bloque ce dé plafonnement.

- **Des inégalités entre les domaines (EMS, hôpitaux, soins à domicile)**

Un nouveau catalogue des fonctions uniformisé était à bout touchant et aurait permis une classification et une progression salariale similaire dans tous les domaines du secteur. L'arrêt de ce processus permet à chaque faïtière d'appliquer ses propres critères de classification. Le personnel travaillant dans les EMS restera comme aujourd'hui particulièrement lésé et défavorisé.

Ces exemples concrets illustrent les conséquences de la rupture des négociations par les faïtières patronales, mais elles concernent en réalité l'ensemble des fonctions et des secteurs de la CCT.

Pour répondre à cet affront, une seule solution : s'organiser, se mobiliser et agir ensemble !